

DOSSIER DE CANDIDATURE SECTION SPORTIVE BMX 2026 – 2027

LYCEE LOUIS AUDOUIN-DUBREUIL SAINT JEAN D'ANGELY



1 – Présentation.

Les sections sportives sont définies dans la circulaire du 15.12.2023 et au Bulletin Officiel n°48 du 12.12.2023. Elles contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école.

Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.

Elles sont reconnues comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel.

La section sportive offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux et leur permet :

- De suivre une scolarité, progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.

2 – Conditions.

Tout élève intéressé doit déposer, auprès de la référente de la section sportive du lycée, une demande de dossier de candidature.

Pour être candidat, il faut :

- avoir une attitude positive et obtenir des résultats scolaires satisfaisants.
- avoir une réelle motivation et être conscient des efforts qu'il faudra fournir tant sur le plan scolaire que sportif.

3 – Fonctionnement.

- Les élèves suivent les cours dans leur classe avec les autres élèves de l'établissement. Leur scolarité est identique.
- Ils participent aux entraînements dispensés par l'éducateur sportif, chargé de la section sportive.
- Les élèves admis doivent savoir que le bmx doit être considéré comme un parcours, qui ne peut être évalué aux examens, donc ne donne pas de points, et ne doit en aucun cas prévaloir sur le travail scolaire.
- Langues enseignées au lycée :
Anglais (LVA) - Allemand (LVB et LVC) – Espagnol (LVB).

4 - Recrutement

Le recrutement repose sur les bulletins scolaires et la capacité d'adaptation du candidat. Il sera effectué suite à :

- Une rencontre préalable pour évaluer la motivation de l'élève ainsi que sa capacité à s'adapter aux nouvelles exigences du lycée.
- L'examen du dossier scolaire, résultats mais aussi appréciations sur le travail et le comportement.

5 - Organisation pédagogique

La scolarité est organisée comme pour l'ensemble des élèves du lycée. Ils bénéficient des cours d'EPS :

- 2 heures en 2nde, , 1ère et terminale.

Les élèves de la section sportive bénéficient de 3 heures de formation pour la pratique du BMX incluses dans leur emploi du temps (en plus des 5 à 6h d'entraînement club) et de sorties le mercredi après-midi.

Mme Rétoré, professeure référente, a la charge de veiller au suivi régulier de la scolarité des élèves engagés dans ce dispositif, afin de réaliser leur bilan scolaire, de mettre en place, si besoin, une aide individualisée et d'envisager les objectifs à atteindre à court et moyen termes.

Les élèves de la section sportive ne peuvent pas s'inscrire à une autre option car la somme des heures nécessaire dépasserait la grille horaire utilisable.

Le maintien dans la section sportive est réexaminé chaque trimestre lors des conseils de classe en fonction des résultats scolaires et du comportement général.

6 – Organisation sportive

Une semaine type d'entraînement se compose de la façon suivante :

- 3 heures d'activité sportive spécifique sur le temps scolaire (2 créneaux).
- 5 à 6 heures d'entraînement club.

7 – Dossiers de candidatures

- Le dossier est téléchargeable sur le site du lycée (<http://www.lyceeaudouindubreuil.fr>)
OU
- sur le site du club, rubrique section sportive (<https://bmxsaintjeandangely.com>) .

- Les dossiers sont à adresser à :

Madame Fanny RÉTORÉ
Lycée Louis Audouin-Dubreuil
BP35 1 rue Philippe Jannet
17 400 Saint Jean d'Angély

- JOINDRE 1 petite enveloppe timbrée à l'adresse de la famille ou 2 petites enveloppes si les responsables légaux ont des adresses différentes (pour envoyer les courriers réponses).

INFORMATIONS IMPORTANTES :

En cas d'acceptation, l'an prochain de votre enfant hors du secteur de recrutement du lycée :

- Vous devrez remplir et signer un imprimé de demande de dérogation à demander à l'établissement où votre enfant est scolarisé.

- Puis votre établissement transmettra cet imprimé à la direction académique de Charente-Maritime qui statuera sur la demande.

La direction du lycée Louis Audouin-Dubreuil n'a aucun rôle dans l'acceptation ou non de la dérogation, mais **nous vous remercions de transmettre une copie de l'imprimé de demande de dérogation** pour que nous puissions suivre l'avancement du traitement.

Pour trouver votre établissement de secteur, connectez-vous à

<http://www.ac-poitiers.fr/cid104091/colleges-ou-lycees-de-secteur-en-charente-maritime.html>

- Puis sélectionnez dans la liste des localités la vôtre et saisissez une partie du nom de la rue.
 - Il vous faut impérativement faire aussi le vœu de votre lycée de secteur
- L'internat est fermé le dimanche soir, un hébergement est possible dans des familles d'accueil si vous en faites la demande en déposant le dossier.

IMPORTANT : les places à l'internat sont limitées !

A savoir:

- La licence en club n'est pas obligatoire pour entrer en sss
- L'élève peut conserver sa licence dans son club d'origine
- La prise de licence à l'As du lycée n'est pas obligatoire

Date limite de dépôt des dossiers le :
mercredi 29 avril 2026

8 - Rencontre préalable

1) LE MATIN: Une rencontre sportive.

Penser à apporter :

- Votre BMX en parfait état de fonctionnement ainsi que votre tenue réglementaire.
- Une tenue de sport tenant compte de la météo du moment (avec tennis type « running »)

2) L'APRÈS-MIDI: Un entretien avec le candidat puis la famille en présence de tous les acteurs de la section sportive.

Les élèves dont la candidature est retenue seront avisés par courrier début juin.

MERCREDI 06 MAI 2026
MATIN

Au pôle cycliste de l'Aumônerie,
rue Philippe Jannet à St Jean d'Angély
(très proche du lycée)

Les ENTRETIENS auront lieu l'après-midi,
nous vous préciserons les horaires par courrier.

SOMMAIRE DU DOSSIER PAGES 4 à 6

1) Fiche de **RENSEIGNEMENTS** : Imprimé n°1 à compléter par la famille : feuille de renseignements

2) **SCOLARITÉ** : Imprimé n°2 à compléter par l'établissement d'origine indiquant l'avis du chef d'établissement ou du professeur principal (joindre les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de la classe suivie en 2025-2026).

3) **ASPECT SPORTIF** : Imprimé n°3 à compléter par l'élève candidat: informations sportives ET lettre de motivation.

Les imprimés doivent être complétés dans leur totalité et chaque dossier rendu doit être complet !



Lycée polyvalent Louis Audouin-Dubreuil
1 rue Philippe Jannet
BP35 17415 SAINT JEAN D'ANGÉLY cedex
05.46.33.38.00
ce.0170051n@ac-poitiers.fr

IMPRIME N°1

Dossier de candidature
Section Sportive Scolaire BMX



NOM – PRENOM de l'élève :

Date et lieu de naissance :

Adresse mail de l'élève : N° de téléphone :

Classe suivie en 2025-2026* :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2025-26:

.....

Département :

Classe prévue à la rentrée 2026-27 :

* joindre la photocopie des deux derniers bulletins trimestriels ou du bulletin du 1er semestre

NOM-PRENOM PARENT 1:

Adresse postale :

Profession :

Adresse mail: N° de tél :

NOM-PRENOM PARENT 2:

Adresse postale :

Profession :

Adresse mail: N° de tél :

ont Lu et approuvé le règlement de la Section Sportive.

Fait àle

Signature des parents

Signature de l'élève

Appréciation du Chef d'Établissement d'origine (ou du Professeur Principal), concernant la capacité à lier étude et pratique physique intensive :

Participation à l'UNSS : OUI - NON

Spécialité :

Avis du professeur d'EPS de l'établissement d'origine :

Aptitudes physiques :

Licencié dans un club de bmx: ☐ OUI ☐ NON

Si oui,

Catégorie en 2026 :

Résultats en 2025-26 (qui te semblent importants):.....

.....

CLUB:

Année de début dans la discipline :.....

Autres sports pratiqués :

.....

.....

Pourquoi souhaites-tu intégrer la section sportive ? (15 lignes environ)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....